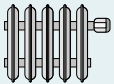


# Un coup de pouce pour vos travaux !

Une action du Pays Vallée du Loir



Conseils  
gratuits

Visite du  
logement

Aides  
financières



## *Sommaire*

Une opération couvrant l'ensemble du territoire	2
Pour qui ? Pour quoi ?	3
"Je suis acquéreur d'un logement et je souhaite améliorer les équipements vieillissants."	4
"Je suis propriétaire d'un logement depuis deux ans et je souhaite diminuer ma facture énergétique."	6
"Je suis propriétaire bailleur d'un logement et je souhaite améliorer le confort des locataires."	8
Comment faire ?	10
À qui s'adresser ?	11

**L**e 3 septembre 2018, le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Rénovation Energétique » a été lancé. Pendant trois ans au moins, ce dispositif d'aides aux travaux des logements des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs propose un accompagnement gratuit et des subventions, le tout avec l'appui et le concours financier du Pays Vallée du Loir, de l'Agence Nationale de l'Habitat et du Département de la Sarthe.

*Un numéro de téléphone : 02.43.42.12.72*

*Une adresse mail : [contact.sarthe@soliha.fr](mailto:contact.sarthe@soliha.fr)*

### *Permanences, chaque mois, de 10h à 12h30 :*

**LOIR-EN-VALLÉE - 1er mardi**

A la Mairie, Place de la Mairie  
(Ruillé-sur-Loir)

**MONTVAL-SUR-LOIR - 1er mercredi**

Centre Social Intercommunal,  
4 Rue de la bascule (Château-du-Loir)

**LE LUDE - 1er jeudi**

Maison des Services, 28 Place Neuve

**LA FLÈCHE - 2ème mercredi**

Espace Fernand Guillot, 6 Rue Fernand Guillot

**LE GRAND-LUCÉ - 3ème mercredi**

Centre Social, 2 Rue de Belleville

**MANSIGNÉ - 3ème jeudi**

Mairie, 2 Place de la Mairie



# *Pour qui ? Pour quoi ?*

**Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement de plus de 15 ans et vous souhaitez l'améliorer.**

## **CE DISPOSITIF VOUS AIDE POUR L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE OU LOGEMENT LOCATIF.**

Il existe d'autres aides en Sarthe pour :

- L'adaptation du logement
- La réhabilitation d'un logement sans confort
- La création d'un logement locatif

N'hésitez pas à vous informer auprès de l'association SOLIHA : 02.43.42.12.72.

*“ Je suis acquéreur d’un logement  
et je souhaite améliorer les  
équipements vieillissants. ”*

---

Bénéficiez de subventions  
pour des travaux d’amélioration énergétique  
dans votre future résidence principale

**J**eune acquéreur, Thomas emménagera d'ici 3 mois dans son nouveau logement, une maison ancienne de 70m<sup>2</sup> à Montval-sur-Loir. Il a rencontré SOLIHA lors d'une permanence en mairie qui, après une visite à domicile et la réalisation d'un diagnostic, l'a conforté dans son projet de rénovation : changer la chaudière, le ballon d'eau chaude et les menuiseries et isoler les combles. Le gain énergétique est estimé à 71% pour une économie annuelle sur les dépenses énergétiques de 650 €.

**Montant des travaux TTC : 24 092 € (TVA 5,5%)**

**L'acquéreur peut bénéficier des aides suivantes\* :**

<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>
Subvention ANAH	10 000 €
Subvention Habiter Mieux	2 000 €
Subvention du Département de la Sarthe	500 €
Subvention de la Région des Pays de la Loire	4 000 €
<b>TOTAL des subventions</b>	<b>16 500 €</b>
<b>Reste à charge du propriétaire</b>	<b>7 592 €</b>

\*Sous conditions de ressources, d'occupation, de mobilisation de professionnels pour la fourniture et la pose de matériaux, de gain énergétique.

Pour les propriétaires, les subventions publiques couvrent jusqu'à 80% du montant des travaux. Sur le reste à charge et selon les travaux réalisés, ils pourront solliciter un Crédit d'Impôt Transition Énergétique.

*” Je suis propriétaire d’un logement depuis plus de deux ans et je souhaite diminuer ma facture énergétique. ”*

---

Bénéficiez de subventions  
pour des travaux d’amélioration énergétique  
dans votre résidence principale.



**A**près cinq ans dans leur logement de 90m<sup>2</sup> dans le centre-ville du Lude, Marie et Gaëtan, les propriétaires, constatent que leurs dépenses liées au chauffage sont importantes. Ils se sont donc renseignés auprès de SOLIHA, qui après diagnostic du logement, leur a conseillé d'isoler les combles, de remplacer des menuiseries et d'installer une VMC. Le gain énergétique est estimé à 32% pour une économie annuelle sur les dépenses énergétiques de 500 €.

***Montant des travaux TTC : 14 602 € (TVA 5,5%)***

**L'acquéreur peut bénéficier des aides suivantes\* :**

<b>Financiers</b>	<b>Montant</b>
Subvention ANAH	6 921 €
Subvention Habiter Mieux	1 384 €
Subvention du Département de la Sarthe	500 €
<b>TOTAL des subventions</b>	<b>8 805 €</b>
<b>Reste à charge du propriétaire</b>	<b>5 797 €</b>

\*Sous conditions de ressources, d'occupation, de mobilisation de professionnels pour la fourniture et la pose de matériaux, de gain énergétique.

Pour les propriétaires, les subventions publiques couvrent jusqu'à 80% du montant des travaux. Sur le reste à charge et selon les travaux réalisés, ils pourront solliciter un Crédit d'Impôt Transition Energétique.

*” Je suis propriétaire bailleur d’un logement et je souhaite améliorer le confort des locataires. ”*

---

Bénéficiez de subventions  
pour des travaux d’amélioration énergétique  
dans le logement que vous louez.

Propriétaire bailleur depuis 10 ans, Christophe loue un logement de 50m<sup>2</sup> à La Flèche. Suite à un échange avec ses locataires il décide d'améliorer la performance énergétique de son logement pour faire baisser les charges des occupants et valoriser son patrimoine. Il a donc pris contact avec SOLIHA qui a visité le logement et préconisé le changement de la chaudière et du chauffe-eau. Le gain énergétique est estimé à 37% pour une économie annuelle sur les dépenses énergétiques de 165 €.

**Montant des travaux TTC : 8 500 € (TVA 5,5%)**

**Le propriétaire bailleur peut bénéficier des aides suivantes\* :**

Financeurs	Montant
Subvention ANAH	2 014 €
Subvention Habiter Mieux	1 500 €
<b>TOTAL des subventions</b>	<b>3 514 €</b>
<b>Reste à charge du propriétaire</b>	<b>4 986 €</b>

\*Sous conditions de ressources, de plafond de loyer des locataires et de conventionnement. Sous réserve, déduction fiscale possible.

# Comment faire ?

**D**e manière opérationnelle, une équipe de professionnels est mise en place pour aider les propriétaires ou futurs propriétaires à établir un programme de travaux énergétiques cohérent et adapté. L'association **SOLIHA Sarthe, Solidaires pour l'habitat** a pour mission de **guider les propriétaires dans leurs projets. Cet accompagnement est GRATUIT.**

Après une prise de contact lors des permanences, d'un échange téléphonique ou par mail, les missions de SOLIHA sont les suivantes :

- Informer sur les travaux éligibles, le montant des aides financières selon les conditions de ressources notamment pour les propriétaires occupants ;
- Visiter / diagnostiquer le logement en fonction de la problématique et définir le projet avec le particulier ;
- Accompagner le montage des dossiers de subventions et toutes les démarches nécessaires à la concrétisation du projet.

**Il s'agit d'un accompagnement de A à Z dans le projet : du conseil au paiement des subventions engagées.**

Attention : envisager des travaux réalisés par des professionnels, ne pas commencer les travaux avant la démarche de demande d'une aide financière.

# À qui s'adresser ?

## *Permanences, tous les mois, de 10h à 12h30 :*

### **LOIR-EN-VALLÉE - 1er mardi**

A la Mairie, Place de la Mairie  
(Ruillé-sur-Loir)

### **MONTVAL-SUR-LOIR - 1er mercredi**

Centre Social Intercommunal,  
4 Rue de la bascule (Château-du-Loir)

### **LE LUDE - 1er jeudi**

Maison des Services, 28 Place Neuve

### **LA FLÈCHE - 2ème mercredi**

Espace Fernand Guillot, 6 Rue Fernand  
Guillot

### **LE GRAND-LUCÉ - 3ème mercredi**

Centre Social, 2 Rue de Belleville

### **MANSIGNÉ - 3ème jeudi**

Mairie, 2 Place de la Mairie

## *Contacts, demandes d'informations et prises de rendez-vous :*

 02.43.42.12.72

 [contact.sarthe@soliha.fr](mailto:contact.sarthe@soliha.fr)



---

Partenaires

---



---

Collectivités / Opérateur

---



Communauté de communes

